Information Nationale,
le 22 août 2022

RETROACTIVITE 2021 et 2022

Rendez l'argent… des salariés !

SUPER PROFITS POUR LES ACTIONNAIRES

Accélération de la croissance du Groupe depuis 2019. « It's Christmas everyday ! »

- **Fin 2019**, Patrice Caine qualifiait le produit du travail des salariés comme « une année exceptionnelle au-dessus de nos attentes ». Thales a surperformé en termes de commandes (19,1 milliards d'euros, soit un book-to-bill de 1,04) et de rentabilité en dépassant pour la première fois la barre des **2 milliards d'euros d'EBIT***. Et que dire du **free cash-flow opérationnel généré de 1,37** milliard d'euros, en **croissance de près de 70%** par rapport à 2018 ?
- Pour la période 2019-2023, Thales suit une croissance du chiffre d'affaires de 5% en moyenne par an pour atteindre une marge d'EBIT** à **12% à l'horizon 2023**.

La roue de l'infortune des salariés

La redistribution de votre travail

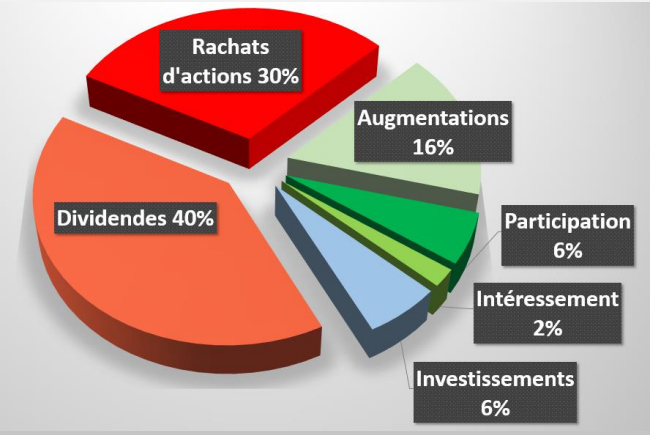

*Rachat d'actions + Dividendes = **70% des bénéfices** escamotés vers les marchés financiers*

SUPER INFLATION POUR LES SALARIÉS

L'inflation accélère à 6,1% sur un an et pourrait s'accroître au cours des prochains mois pour atteindre bien plus que 8%.

- Dans ce contexte de tension inflationniste, **SUPPer relance ses demandes d'ajustements salariaux afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés**. Les négociations salariales auraient dû revaloriser les salaires au minimum à 6% en moyenne ainsi que nous l'avions revendiqué lors des NAO. Contrairement à l'intérêt des salariés et sans les consulter, certaines organisations syndicales ont collaboré avec la Direction au niveau du Groupe en signant précipitamment un **protocole de fin conflit** pour 3,8% sur 9/12ème de l'année (équivalent à **2,8%** sur un an), torpillant ainsi le mouvement social **!**
- Dans cet accord, tout en **renonçant à exiger une clause de revoyure pour une réouverture des négociations salariales** dès le mois de septembre, **ils ont agi contre l'intérêt des salariés en s'asseyant sur l'usage de rétroactivité au 1er janvier dans le Groupe**, nous privant ainsi de 9 mois d'augmentations sur 2 ans !

(*) EBIT = bénéfices avant impôts
(**) Marge d'EBIT (%) = bénéfices / Chiffre d'affaire

RETROACTIVITE 2021 et 2022

Rendez l'argent … des salariés !

THALES refuse de payer et s'entête dans le mépris de ses salariés :

Alors que nous voyons les profits atteindre des niveaux historiques, à un moment où nous perdons tous de l'argent, **Thales vient de faire appel de sa condamnation de juin 2022 par le tribunal judiciaire** pour n'avoir pas appliqué la rétroactivité en 2021 et 2022. Cette cupidité invraisemblable punit les salariés par une véritable **retenue sur salaire**, tout en affectant gravement la motivation au travail.

Autre conséquence, les démissions et départs anticipés s'accélèrent et compliquent les recrutements en accentuant la pression sur les affaires et les salariés. Désemparée, la Direction agite maintenant le spectre des défauts de livraison, croyant ainsi résoudre le problème !

Pour résumer, face à un tel incendie, la ***« réponse coordonnée du Groupe »*** pour l'éteindre met fin à 2 mois de suspense :

« Pas question de payer ! »

Ben-Hur, le consul Quintus et l'hortator

Pas de blablas… des résultats !

SUPPer a toujours fait le choix d'un positionnement dynamique afin de revendiquer dans l'action et dans les actes au-delà des paroles.

En engageant cette action auprès des tribunaux afin **de réparer le tort fait aux salariés, SUPPer** démontre, s'il le fallait, qu'il se distingue des organisations syndicales trop passives face aux injustices sociales pratiquées dans le Groupe.

En cette période de congés**, SUPPer agit** et vous tiendra informés rapidement des résultats concrets de ses actions. **Thales doit respecter la loi et restituer l'argent des salariés en se conformant sans délais à la décision des juges.**

CALCUL DE VOS 9 MOIS DE RETROACTIVITE 2021 & 2022

Consultez le montant en fonction de votre catégorie professionnelle sur le salon Citadel ci-contre. **Estimations par SUPPer des sommes en jeu.**

www.supper.org

Membres du Bureau de Coordination Nationale :

- **Président :** Léo BEAUCHAMP (LAS Fleury)
- **Vice-Président :** Arnaud LE BIHAN (DMS Brest)
- **Trésorière :** Hélène MOLINA (DMS Elancourt)
- **Trésorier adjoint :** Guillaume BOTTIER (LAS Fleury)

Contacts SUPPer LAS :

Thierry COURDACHER - Aissa DEGUIDA - Philippe LE BRUN - Cyrille GRANDEMANGE - Frank ROUSSEL